

Les enfants et leur développement



Informations relatives aux examens de scolarisation (ESU)

Nous sommes là pour vous



Kinder- & familienfreundlicher
Landkreis Calw

Chers parents, cher tuteur/tutrice,

Un des objectifs principaux de l'examen de scolarisation (ESU) est :

I.) « UTILISER LE TEMPS DONNÉ POUR SOUTENIR AU MIEUX LES ENFANTS »

a) L'ESU est obligatoire pour tous les enfants et se déroule en deux étapes.

- Étape 1: Deux ans avant d'entrer à l'école primaire, nos assistantes médicales examinent tous les enfants de la commune/arrondissement (examen de base). Les enfants nécessitant un examen médical ou un diagnostic relatif à leur niveau linguistique devront prendre part à un examen complémentaire.

- Étape 2: Si nécessaire, un examen supplémentaire pourra avoir lieu en dernière année de maternelle.

b) Tous les résultats sont soumis au secret médical.

II.) À quoi sert l'examen de base ?

L'examen de base contribue à déterminer le stade de développement et le niveau de santé de l'enfant (Étape 1). Il ne s'agit pas de savoir si l'enfant est « prêt à aller à l'école ».

S'il nécessite une aide spéciale, nous disposons de suffisamment de temps pour entreprendre les mesures nécessaires.

III.) Comment l'examen se déroule-t-il ?

En règle générale, l'examen de base se déroule à l'école maternelle et dure env. 45 minutes. Vous pouvez accompagner votre enfant à l'examen. Nous vous informerons en détails même si vous n'y prenez pas part.

IV.) Quels sont les examens effectués ?

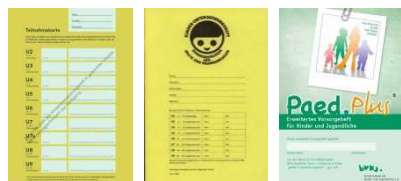
L'assistante médicale examine les domaines de développement suivants:

- Vue et audition
- Langage
- Mémoire
- Motricité
- Capacités de dessin
- Compréhension des nombres/quantités
- Taille et poids

V.) Quels documents sont nécessaires ?

Veillez apporter les documents suivants lors de l'examen:

- le **formulaire de consentement** (Einwilligungserklärung) rempli et signé
- le **questionnaire pour les tuteurs** (Fragebogen für sorgeberechtigte Personen) rempli
- le **carnet de dépistage** (Früherkennungsheft) de l'enfant ou la **fiche de participation** (Teilnahmekarte) (Présentation obligatoire)



Source : Comité Gemeinsamer Bundesausschuss

Source : bvkj

- le carnet de vaccination ou une déclaration écrite stipulant que votre enfant n'est pas vacciné (présentation obligatoire)



- si disponible, les **rapports médicaux** importants relatifs aux maladies de votre enfant
- pour les enfants porteurs de lunettes : **veuillez ne pas oublier les lunettes**

L'assistante documentera les informations et vous conseillera en matière de vaccinations.

VI.) Comment seront communiqués les résultats ?

Vous recevrez les résultats par écrit. Il vous faudra les transmettre à votre pédiatre. Sous réserve de votre accord, nous informons l'école maternelle des résultats de l'examen pour planifier des mesures de soutien éventuelles.

Vous recevrez en outre notre guide pour parents qui comprend des conseils afin de vous aider à soutenir votre enfant.

VII.) Pourquoi nous faut-il le formulaire de consentement ?

Une collaboration interdisciplinaire nous est primordiale pour soutenir au mieux votre enfant.

Nous avons besoin de votre consentement afin de collaborer avec une équipe pédagogique.

Vous trouverez ici un **guide à destination des parents**, contenant des informations et des conseils actualisés sur la manière de soutenir de façon ludique le développement de votre enfant à la maison:



Landratsamt Calw
Gesundheit und Versorgung
Kinder- und Jugendgesundheitsdienst
Vogteistr. 42-46
75365 Calw
Tel. (07051) 160 - 901
Fax: (07051) 160 - 949
esu@kreis-calw.de

Mit freundlicher Unterstützung des Ministeriums für
Soziales, Gesundheit und Integration Baden-Württemberg,
www.sozialministerium.baden-wuerttemberg.de